Emplois fictifs : un accord Chirac-UMP-Delanoë

25/08/2010 à 10h19

Poursuivi pour «*détournements de fonds publics*» et «*abus de confiance*» pour 21 emplois présumés fictifs lorsqu'il était maire de Paris, Jacques Chirac aurait secrètement ficelé un protocole d'accord avec l'UMP et Bertrand Delanoë, révèle *Le Canard enchaîné*.

Selon ce protocole d'accord, l'UMP s'engage à reverser les trois quarts de la facture des emplois de complaisance qui valent à Jacques Chirac d'être renvoyé en correctionnelle, soit un total de 1,65 million d'euros. 550.000 euros resteraient aux frais de l'ancien président.

«*En échange, la ville retirera sa constitution de partie civile*». Ce retrait permettrait à Chirac, dont le procès est attendu fin 2010 ou début 2011, «*de se retrouver sans adversaire ni accusation face au tribunal, puisque le parquet a déjà fait savoir qu'il allait requérir la relaxe*».

Dès avril 2007, le *Canard enchaîné* affirmait qu'en échange du soutien de Jacques Chirac à sa candidature, Nicolas Sarkozy s'était secrètement engagé en cas de victoire à la présidentielle à «*éviter au président sortant tout retour de flamme judiciaire*». Un proche de Chirac avertissait alors que «***les promesses peuvent être oubliées, mais nous avons pris des garanties***». «***C'est du rapport de forces, du donnant-donnant. On a des dossiers sous le coude***»."

Du côté de l'Elysée, plusieurs conseillers «*prêchent pour que le bureau politique de l'UMP refuse de signer le chèque*». Non seulement «***par crainte d'une réaction négative de l'opinion publique***», mais aussi parce que «*légalement, il serait impossible à l'UMP de payer pour des employés fantômes*».

Fin juillet, au cours d’un déjeuner amical dans un restaurant parisien, Nicolas Sarkozy avait proposé au couple Chirac l’aide de l’UMP pour rembourser le «*dédommagement*» réclamé par la mairie de Paris.

Le Figaro